



Commune de Lamotte-Warfusée

Communauté de Communes du Val de Somme

Mairie de Lamotte-Warfusée
3 rue Ulphy Cottinet
80800 Lamotte-Warfusée
Tél./Fax : 03.22.42.31.50

Mail : mairiedelamottewarfusee@orange.fr

Retrouvez tous les renseignements sur le site Internet de la
Commune : <http://www.lamottewarfusee.fr/>

À vos agendas ! Programme des manifestations de mai à juin 2021

**Au vu du contexte sanitaire et des dernières annonces, les
manifestations sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.**

Juin

Dimanche 20 : 1er tour des élections régionales et départementales : Les modalités d'organisation sont en cours d'élaboration par les services de l'État en liaison avec l'ARS. Vous serez informés dans les meilleurs délais.

Dimanche 27 : 2ème tour des élections régionales et départementales

Vivre ensemble - Rappel

Les travaux de bricolage et de jardinage - rappel des horaires :

Du lundi au vendredi

de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,

Les dimanches et jours fériés, de 10 h à 12 h.

Attention : les feux en plein air sont interdits

Les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie de
Villers-Bretonneux ou Corbie.

Suite au retour de nuisances dues à des
animaux, un petit rappel est nécessaire...

Nous rappelons, notamment aux propriétaires
de chien, de porter attention au
comportement de leur animal de compagnie...
(abolements répétitifs, fugues, agressivité,
etc..).

Merci de votre compréhension.



Un geste simple
pour préserver nos trottoirs
et espaces verts



Lancement de
l'application mobile
Vite ma Dose !



« Vite Ma Dose » propose des rendez-vous
disponibles dans notre département afin de vous
faire vacciner
(sous réserve d'éligibilité).





Elections Régionales et Départementales 20 et 27 juin 2021



VOTE PAR PROCURATION

Comme indiqué dans le dernier bulletin municipal, vous pouvez donner procuration pour les élections.

Vu le contexte, il est possible d'avoir jusqu'à 2 procurations.

Comment faire ?

- ⇒ Soit directement en gendarmerie
- ⇒ Soit en ligne via www.maprocuration.fr

CARTES ÉLECTORALES

Les nouveaux inscrits peuvent retirer leur carte électorale :

- ⇒ Directement en mairie aux jours et heures d'ouverture,
- ⇒ Au bureau de vote le jour des élections



BUREAUX DE VOTE DE LAMOTTE-WARFUSÉE

Lieu : Les bureaux seront aménagés dans l'ancienne école de Lamotte (à côté de la mairie).

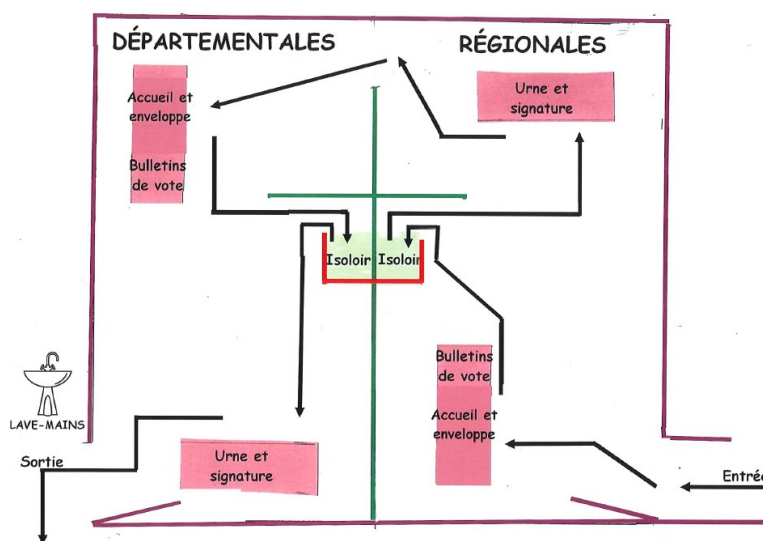
Un bureau pour les régionales et un pour les départementales.

PLAN DES BUREAUX DE VOTE

Horaires d'ouverture : de 8 h à 18 h

Consignes sanitaires : Il vous faudra voter 2 fois et suivre un sens de circulation indiqué sur place.

Le port du masque sera obligatoire et les consignes habituelles liées à la crise sanitaire seront de mises.



Dépouillement : Le dépouillement est ouvert au public. Cependant au regard du contexte, le nombre d'électeurs assistant à ces opérations sera en fonction des capacités de la salle et de la possibilité de faire respecter les mesures de distanciation. Une rotation du public sera possible.